

SYNTHESE DE L'ACTIVITE ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DU VAR

ANNEE 2019

Franck OLIVIER-VIAL
Département des soins psychiatriques sans consentement
Var
17/04/2019



SYNTHESE DE L'ACTIVITE ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DES SOINS PSYCHIATRIQUES DU VAR du 01/01 au 31/12/2019

SOMMAIRE

- 1 Soins psychiatriques sans consentement dans le Var en 2019.**
Eléments statistiques.
- 2 Activités de la Commission des soins psychiatriques du Var (CDSP) en 2019.**
Eléments statistiques.
- 3 Situation des patients et concertation avec les équipes soignantes**
 - 3-1 Des dossiers régulièrement examinés
 - 3-2 Un partenariat avec les équipes soignantes
- 4 Composition de la CDSP du Var en 2019**
- 5 Calendrier des séances**
- 6 Calendrier des visites des établissements**
- 7 Saisines des patients ou de leur entourage**
- 8 Informations particulières sur la situation des personnes qui ont bénéficié d'un non-lieu, d'une décision de relaxe ou d'un acquittement en application de l'article 122-11 du Code Pénal et qui nécessitent des soins (article L. 3213-7 du code de la santé publique)**

1 STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES du VAR en 2019

Données de cadrage (du 01/01 au 31/12/2019) (source : Hopsy)

Nombre total de mesures de soins psychiatriques	1362
- dont nombre total de SDRE et SDJ	334
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	41
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	219
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	17
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L.3213-7 du CSP avec maintien	2
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	14
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien	3
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	41
- dont nombre total de SDDE	1028
- dont nombre de SDT	27
- nombre de SDTU	756
- nombre total de SPI	245
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an	285
- dont nombre de SDRE et SDJ	137
- dont nombre de SDDE	148
- dont nombre de SPI	16
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques	949
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ	167
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	18
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	119
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	2
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	4
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	24
- dont nombre de levées de SDDE	782
- dont nombre de levées de SPI	194

Abréviations

CDSP Commission départementale des soins psychiatriques

CPP Code de procédure pénale

CSP Code de la santé publique

SDRE Soins sur décision du représentant de l'Etat

SDDE Soins sur décision du directeur d'établissement

SDJ Soins sur décision de justice (art. 706-135 du CSP et L. 3213-7 du CSP)

SDT Soins à la demande d'un tiers

SDTU Soins à la demande d'un tiers en urgence (art. L. 3212-3 du CSP)

SPI Soins en cas de péril imminent (art. L. 3212-1, II, 2° du CSP)

2 ACTIVITES DE LA CDSP du VAR du 01/01 au 31/12/2019	
Nombre de réunions	5
Nombre de visites d'établissement	5
Nombre total de dossiers examinés	102
dont SDRE et SDJ	33
dont SDDE	69
dont SPI	23
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées	76
Dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	1
Dont SDRE et SDJ en programme de soins	27
Dont SDDE en hospitalisation complète	4
dont SPI	3
Dont SDDE en programme de soins	47
dont SPI	1
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques	0
Dont nombre de demandes adressées au préfet	0
dont nombre de demandes satisfaites	0
Dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	0
dont nombre de demandes satisfaites	0
Dont nombre de demandes adressées au JLD	0
Dont nombre de demandes satisfaites	0
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou par leur conseil	11

3 Situation des patients et concertation avec les équipes soignantes

3-1 Des dossiers régulièrement examinés

L'année 2019 s'inscrit dans la continuité de la précédente avec 102 dossiers étudiés (contre 109 en 2018). Le triplement du nombre de dossiers de patients en SDRE examinés entre 2018 et 2019 rend compte de l'orientation de la CDSP de porter un intérêt particulier aux patients sous mesure depuis plus de cinq ans, ce qui a conduit à reprendre des dossiers déjà vus au cours de trois années précédentes. La diminution du nombre de patients en SPI (de 50 en 2019 à 35 en 2018) témoigne d'une diminution circonstancielle lors de la tenue des CDSP du nombre de patients en péril imminent depuis plus de trois mois, le nombre global de patients en SPI dans le Var restant quasiment à l'identique de 2018 à 2019 (de 237 à 245). Cette Il faut souligner que la quasi-totalité des dossiers de patients en SDRE comme en SDDE a pu être étudiée au moins une fois sur ces trois années.

Activités de la CDSP	2016	2017	2018	2019
Nombre de dossiers examinés	66	139	109	102
Dont SDRE et SDJ	0	41	10	33
Dont SDDE	66	98	99	69
Dont SPI	17	35	50	23

Enfin, comme à l'accoutumée, l'examen des dossiers a porté sur ceux des patients en SDDE pour péril imminent depuis plus de trois mois et sur ceux des patients en SDDE comme en SDRE sous mesure depuis plus d'un an et bénéficiant de programmes de soins.

Répondre aux patients

Au cours de ces séances, la CDSP du Var a aussi répondu aux courriers de réclamation adressés par des patients ou leur conseiller. Onze courriers ont ainsi été traités au cours de l'année (huit lettres envoyées par des patients en SDRE et trois par des patients en SDDE). Pour l'essentiel, ces réclamations mettaient en cause le bien-fondé de la mesure ou de son maintien ainsi que celui des traitements administrés. La CDSP leur a répondu après avoir passé en revue l'ensemble de leur dossier, en règle générale pour leur conseiller d'aborder avec leur psychiatre les modalités de leur prise en charge et en leur rappelant qu'ils avaient toujours la faculté de saisir le juge judiciaire.

En lien avec les équipes soignantes

En outre, dans l'examen des dossiers, la CDSP a été amenée à écrire à plusieurs psychiatres des établissements du Var pour leur demander de bien vouloir l'éclairer sur les motivations des maintiens de mesure ainsi qu'aux équipes soignantes pour solliciter des précisions sur des avis annuels du collège. Ces demandes ont concerné tant des patients en SDRE que des patients en SDDE. Neuf courriers ont ainsi été établis.

Et en rencontrant les patients

Les patients sont prévenus de la tenue de la CDSP et invités à informer l'équipe soignante de leur vœu éventuel d'en rencontrer les membres. Ces entretiens se déroulent en privé dans un bureau dédié, en règle générale avec deux membres de la CDSP (secrétaire compris). Environ quarante patients ont pu rencontrer les membres de la CDSP en 2019 (SDDE, SDRE, et quelques-uns en soins libres).

Par son examen pluridisciplinaire des dossiers de patients par des psychiatres, **des représentants** de la justice et des représentants d'association de familles ou d'usagers, la CDSP du **Var vérifie, dans le** cadre de sa mission légale d'examen de la situation des personnes admises en soins psychiatriques au regard du respect des libertés individuelles et de la dignité des personnes, les motivations médicales et matérielles des décisions d'admission, de maintien et de modification du mode de prise en charge des mesures de soins psychiatriques. Cette vérification porte aussi sur la conformité des actes juridico-administratifs qui sanctionnent la prise en charge.

3-2 Un partenariat avec les équipes soignantes

Les membres de la CDSP du Var se sont entretenus avec les équipes soignantes de l'ensemble des établissements.

Au **Centre hospitalier spécialisé Henri Guérin**, la CDSP, lors de sa séance du 21 février 2019, a pu rencontrer Mme Compagnie (cadre administrative), MM. Bargier (directeur) et Prudhomme (cadre administratif) ainsi que les docteurs Guichard (responsable du pôle de psychiatrie générale et président de la Commission médicale d'établissement) et De Peretti (responsable du pôle de gériopsychiatrie). La réunion a notamment traité les domaines suivants :

- La **gériopsychiatrie** Le CHHG est le seul établissement de soins habilité en matière de soins psychiatriques sans consentement à disposer d'une unité de gériopsychiatrie dans le Var. La durée moyenne des séjours a été ramenée à 57 jours en 2018. D'autre part, la rénovation du bâtiment affecté à cette discipline devait être effective au premier trimestre de 2019, et des chambres individuelles devraient être créées dans un deuxième temps. Enfin, les intervenants ont souligné l'importance de la pertinence de la prise en charge dans ce domaine où la symptomatologie devrait prévaloir sur les critères d'âge
- La **motivation des certificats médicaux** a constitué un second temps fort. Plusieurs axes de pertinence ont été mis en exergue :
 - o Au-delà de la symptomatologie, ces documents devraient renseigner sur l'histoire du patient et sur la qualité de ses relations avec l'équipe soignante,
 - o Bien préciser les faits à l'origine de l'admission (ce qui s'avère particulièrement nécessaire dans les certificats médicaux d'admission en « péril imminent » souvent établis par des urgentistes et... en urgence,
 - o Respecter une exigence d'intelligibilité par les patients eux-mêmes,
 - o Rendre compte du comportement des patients au cours des activités auxquelles ils participent.

Au **Centre hospitalier de la Dracénie**, les membres de la CDSP ont eu pour interlocuteurs Mmes Vota (directrice adjoint et directrice administrative du pôle de santé mentale) et Brousseau (cadre supérieur de santé) ainsi que le docteur Fenoy (chef du pôle de santé mentale) lors de la séance du 28 mars 2019. Les points ci-après ont été abordés :

- La hausse du nombre de patients en SDRE enregistrée en 2018, attribuée à la progression du nombre de patients en provenance de la maison d'arrêt de Draguignan (dont 2018 a été la première année de fonctionnement). Le Centre hospitalier de la Dracénie constitue par ailleurs souvent pour les détenus devenus patients une espèce sas entre l'Unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP) et l'Unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) de Marseille.
- La baisse de la durée moyenne des séjours en chambre d'isolement constatée en 2018 (de 72 h en 2016 à 64,8 h) et la probable ouverture d'un espace d'apaisement – projet qui reste soumis à la validation du conseil de pôle prévu en juin 2019.
- La progression de l'effectif de l'équipe soignante, avec 6,7 « équivalents temps plein » (ETP) début 2019, soit une amélioration sensible par rapport aux difficultés précédemment rencontrées par le centre hospitalier.

Au **Centre hospitalier intercommunal de Toulon-La Seyne-sur-Mer** (CHITS), les 20 juin (site de Sainte-Musse à Toulon) et 24 octobre 2019 (site de La Seyne-sur-Mer), les membres de la CDSP se sont notamment entretenus avec le docteur Esvan (psychiatre) et M. Jourda (cadre de santé).

Le sous-effectif chronique qui affecte le CHITS, les travaux de réaménagement du site de Sainte-Musse ont été au centre des échanges. En ce qui concerne la faiblesse des effectifs en psychiatrie (due notamment, ici comme ailleurs, à des départs en retraite doublés de difficultés de recrutement), les infirmiers de pratique avancée pourraient représenter une aide pour les équipes mobiles dès leur entrée en service, en 2021. Le **réaménagement** du site devrait démarrer en avril 2020.

Au **Centre hospitalier intercommunal de Fréjus-Saint-Raphaël**, le 28 novembre 2019, les membres de la CDSP ont conversé avec Mmes Cipriani (direction des soins), Constant (cadre de santé), Sadiros (adjoint de direction), les docteurs Natrella et Padurariu (psychiatres), le docteur Mimran (responsable de service), et MM. Bassour et Hervé (cadres de santé).

Les entretiens ont principalement porté sur les améliorations qu'ont connues en 2018-2019 les deux secteurs de psychiatrie abrités dans ce centre hospitalier :

- renforcement des diverses activités thérapeutiques proposées avec, notamment, la création d'un atelier de jardinage et la prochaine création d'un atelier de cuisine,
- complète rénovation de la cour du pavillon de psychiatrie,
- la formation, avec un accent mis sur les droits des patients, les connaissances en psychiatrie, la prévention du risque suicidaire chez les personnes âgées et la gestion de l'agressivité.
- la coordination des soins a constitué un autre pan des efforts entrepris.
- plusieurs tranches de travaux et d'équipement ont en outre été menées à bien.

4 Composition de la Commission départementale des soins psychiatriques (CDSP) du Var (01/01-31/12/2019)

Madame le docteur Dominique PAUVAREL, psychiatre, présidente de la Commission,

Madame Sonia SERPOLLET, juge au tribunal d'instance de Toulon,

Monsieur le docteur Marc BRUNET, psychiatre

Madame Claude FINKELSTEIN, présidente de la Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie (Fnapsy),

Monsieur Philippe NAUTIN, représentant de l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam),

5 Calendrier des séances

Cinq séances ont eu lieu en 2019 :

- le 21 février 2019 au Centre Hospitalier de la Dracénie (Route de Montferrat 83300 Draguignan)
-
- le 28 mars 2019 au Centre Hospitalier Henri Guérin de Pierrefeu-du-Var (Quartier Barnencq 83390 Pierrefeu-du-Var)
- le 20 juin 2019 au Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon-La-Seyne-sur-Mer, site de Sainte-Musse (54, rue Henri Sainte-Claire Deville 83000 Toulon)
- le 24 octobre 2019 au Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon-La-Seyne-sur-Mer, site de La Seyne-sur-Mer (3, rue Charles-Gounod 83500 La-Seyne-sur-Mer)
- le 28 novembre 2019 au Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus-Saint-Raphaël (240, avenue de Saint-Lambert 83600 Fréjus)

6 Calendrier des visites des établissements

Les membres de la CDSP ont visité les cinq établissements hospitaliers habilités à délivrer des soins psychiatriques sans consentement dans le département du Var :

- le 21 février 2019, Centre Hospitalier de la Dracénie de Draguignan,
- le 28 mars 2019, Centre Hospitalier Henri Guérin de Pierrefeu-du-Var,
- le 20 juin 2019, Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon-La-Seyne-sur-Mer, site de Sainte-Musse
- le 24 octobre 2019, Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon-La-Seyne-sur-Mer, site de La Seyne-sur-Mer
- le 28 novembre 2019, Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus-Saint-Raphaël

7 Saisines des patients ou de leur entourage

Après de la CDSP : les requêtes reçues entre chaque réunion sont traitées par des courriers dans lesquels nous informons les demandeurs des voies de recours possibles et de la prochaine date de réunion de la commission où ils peuvent être entendus.

Nombre: 11

Après de l'autorité préfectorale : 0

Après de la justice : 0

8 Informations particulières sur la situation des personnes qui ont bénéficié d'un non-lieu, d'une décision de relaxe ou d'un acquittement en application de l'article 122-11 du Code Pénal et qui nécessitent des soins (article L. 3213-7 du code de la santé publique)

Aucun cas en 2019

La présidente de la CDSP du Var,
Docteur Dominique PAUVAREL

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département des soins psychiatriques sans consentement
132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Tél. 04 13 55 83 33 et 04 13 55 90 15
Fax. 04 13 55 83 48
Mail ARS-PACA-SOINS-PSYCHIATRIQUES@ars.sante.fr